

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020/2024



L'EPFL Savoie c'est aujourd'hui :

- 263 communes et 14 EPCI adhérents
- 417 000 habitants couverts
- 97 % des acquisitions réalisées à l'amiable depuis sa création

L'EPFL de la Savoie a élaboré son nouveau PPI autour de 7 axes d'intervention :

- LOGEMENT
- REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS
- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE & ÉCONOMIQUE
- ÉQUIPEMENTS PUBLICS
- RÉSERVES FONCIÈRES
- ESPACES AGRICOLES ET NATURELS
- PROJET LYON TURIN

L'EPFL de la Savoie accompagne les collectivités adhérentes dans l'ensemble de leurs enjeux fonciers :

- Négociations foncières et immobilières
- Acquisitions et portage des biens, bâtis ou non
- Gestion directe des propriétés stockées (location, mise aux normes et en sécurité)
- Requalification des biens (démolition, dépollution)
- Ingénierie foncière et conseils (stratégie foncière et immobilier de loisirs)
- Accompagnement des collectivités (PLU, PLH, Plans d'actions foncières)

Taux fixe sur l'ensemble des axes d'intervention : 2 % HT/an

L'EPFL effectue les portages des biens selon un taux unique sur l'ensemble des axes d'intervention.

Taux minoré sur les thèmes prioritaires : 1 % HT/an

Un taux minoré peut être adopté à l'appréciation du Conseil d'Administration de l'EPFL de la Savoie et après présentation par le demandeur d'opérations novatrices, vertueuses ou répondant à l'objectif de «Zéro Artificialisation» :

Thèmes prioritaires :

- **Création de logements sociaux**
- **Revitalisation des centres-bourgs**
- **Restructuration urbaine**
- **Requalification et densification de ZAE**
- **Reconversion de friches économiques**



- **Engagement moral de la collectivité lors de la signature de la convention**
- **Clause de revoyure au terme du portage**

Etablissement Public Foncier Local de la Savoie

CS 42623 - 25 rue Jean Pellerin

73026 CHAMBERY cedex

Tél. 04 79 25 23 38 - mail : contact@epfl73.fr



<http://www.epfl73.fr>

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020/2024



Modalités de portage :

AXES D'INTERVENTION	DURÉES DE PORTAGES		MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DU CAPITAL	FRAIS DE PORTAGE
- LOGEMENT - REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS - DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE & ÉCONOMIQUE	jusqu'à 8 ans ¹ maximum	jusqu'à 6 ans	4 % d'avance en capital/an et paiement du solde au terme du portage OU annuités constantes jusqu'à la fin du portage	2 % HT / an versement au terme du portage
		supérieures à 6 ans	annuités constantes jusqu'à la fin du portage	
- ÉQUIPEMENTS PUBLICS - RÉSERVES FONCIÈRES	jusqu'à 6 ans ¹ maximum		annuités constantes jusqu'à la fin du portage	2 % HT / an versement au terme du portage
- ESPACES AGRICOLES ET NATURELS	jusqu'à 18 ans ¹ maximum		annuités constantes jusqu'à la fin du portage	2 % HT / an versement au terme du portage
- PROJET LYON TURIN	jusqu'à 15 ans ¹ maximum et remboursement selon les modalités de la convention État EPFL SAFER			

¹ Les durées de portages sont validées par le Conseil d'Administration (CA) de l'EPFL de la Savoie.

Les prolongations de portage ne sont possibles qu'avec l'aval du CA de l'EPFL de la Savoie et génèrent une majoration du taux de portage à 5 % sur la durée de la prolongation.

Etablissement Public Foncier Local de la Savoie

CS 42623 – 25 rue Jean Pellerin

73026 CHAMBERY cedex

Tél. 04 79 25 23 38 – mail : contact@epfl73.fr



<http://www.epfl73.fr>